



Est je une chance d obtenir la garde exclusif de mon fils?

Par **misschouchou**, le **17/03/2008** à **11:25**

Bonjour,

je vous explique ma situation..

Enzo est né le 30 Novembre 2005, a l époque mon conjoint me battait et j'ai hésiter longtemps a garder l enfant, je l'ai quand meme garder en esperant que notre vie s'améliore pour l enfant, j'ai eu tord... pas de garder mon fils mais de croire que tout deviendrait beau et rose car il continuait a me frapper, a m insulter, meme enceinte j étais contrainte des fois a dormir a meme le sol dans la salle de bain quand ont s'etait disputé.

Enzo est arrivé et les coups, les insultes ont continuer et il ne s'est jamais occupé de lui donner un biberons, de lui changer ses couches ou de le garder pendants que j allais faire les courses.

Quand après une dispute il m obligeait a dormir dans la salle il venait me déposer le bébé si c'était l'heure d un biberon ou si il pleurait alors je dormais au sol avec Enzo car si je sortait de la pièces sans son autorisation je savais que les coups allait arriver.

J'ai eu le courage au 6 mois d 'Enzo de partir, j'ai été chez ma soeur qui m'a héberger le temps de trouver un appartement et depuis plus de nouvelle de lui, a part une fois ou il m'a appelé 10 jours après mon départ pour me dire de garder le petit qu' il n'en avait rien a faire.

1 ans et demi ont passé celui fera meme 2 ans en juin que j'ai refais ma vie, que je me suis reconstruite, mon fils appelle mon conjoint papa et tout les 2 s'aiment très fort, et un matin une amie me dit d aller voir un skyblog, c'etait celui de mon ex, il y avait mis une photo d'Enzo (qui lui avait ete donné par sa mère avec qui j'ai des contact) , dessus il y parle d'enlevement.

Je cite sa phrase: "ils ne savent pas que secrètement je projette ton enlèvement"
J'ai été porter plainte, la police a enregistré ma plainte en tant que: menace de commettre un crime ou un délit.

Je me pose aujourd'hui la question si je vais au tribunal j'ai une petite chance d'obtenir la garde exclusive de mon enfant?

J'ai tellement peur qu'il lui fasse du mal et j'aime tellement mon fils..

Sa mère m'avait fait une lettre à notre séparation disant que c'était un homme incapable de s'occuper d'un enfant et qu'il était de nature violente..et plusieurs personnes de mon entourage sont prêtes à en faire d'autres mais quels sont mes chances?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **franoisine**, le **17/03/2008** à **23:18**

Bonsoir, étiez-vous mariée avec cet homme? Si non, faites un courrier simple au JAF du TGI de votre région, en lui demandant une requête, pour avoir seule l'autorité parentale, de ce fait, votre ex-conjoint va être convoqué, et s'il ne se présente pas, vous avez gagné d'avance!! Mais dans le cas contraire, le juge n'accordera pas de droits réels à votre ex, pour le bien-être de votre fils, votre ex ne pourra bénéficier d'un droit d'accueil de quelques heures!! Bon courage